



## Assemblée Générale du lundi 15 juin à 18h Rapport financier pour l'exercice 2025

L'exercice 2025 se présente ainsi : 252 993 € de charges et 248 066€ de produits. Il se solde donc par un déficit de 4 337€.

Ce déficit appelle à la vigilance car il est le reflet d' un équilibre fragile à trouver entre la pérennité de fonctionnement de la structure et le développement de nouvelles activités. Au-delà du Résam, le monde associatif dans sa globalité est confronté à de grandes difficultés financières. L'augmentation des coûts de fonctionnement, la baisse globale des subventions, le recours à des appels à projet et la fin des garanties de subventions dans les conventionnements pluriannuels fragilisent davantage notre tissu associatif avec des impacts sur l'emploi et sur le développement local.

Au-delà de sa propre situation, le Résam lance une alerte sur la fragilité économique du réseau associatif de notre territoire et en appelle à la responsabilité de chacun pour garantir la pérennité de nos structures indispensables à la vie locale.

### **Zoom sur les produits :**

#### **Des subventions en hausse**

Le compte de résultat 2025 du Résam fait apparaître une hausse de 9,8% (+16 271€) des subventions. Elles s'élèvent à 181 040€ (contre 164 769€ en 2024). Elles représentent pour cet exercice (désormais) 73 % du budget total.

Cette augmentation est notamment liée au financement de l'action "Deffinov" que nous co-portons au sein du consortium Résam/Askoria (subvention accordée en 2024 par la Région Bretagne dans le cadre d'un appel à projet qui encourage le développement des tiers lieux apprenants en lien avec les organismes de formation professionnelle des territoires). Un financement à hauteur de 90000 € a ainsi été accordé au consortium en 2024 pour les 3 années d'expérimentation. 50% de la somme a été versée au Résam en 2024, le portage budgétaire de l'opération étant assuré par l'association au nom du consortium. Ce financement est lissé sur 3 exercices comptables (2024/2025/2026). Notre budget annuel de fonctionnement laisse donc apparaître que 64 % des subventions perçues sont le fruit d'appels à projets, qui constituent au final des sources de financements aléatoires et non pérennes. Cette situation doit nous alerter. Elle met en évidence la fragilité et la précarité de la construction budgétaire de notre budget de fonctionnement. Elle ne nous permet pas de garantir une projection sereine pour les années à venir.

### **Des ventes de prestations à nouveau en baisse**

Elles s'élèvent à 58 308€ (contre 69 413€ en 2024 / 73 618€ en 2023) soit une baisse de 11 105€.

Elles se composent de recettes issues de la formation (46%), d'Impact Emploi - le service d'accompagnement des associations employeuses (25%), les loyers - sous-location d'espaces au 2D (14%), des prestations renforcé auprès des associations ou collectivités locales (11%) et location de matériel (3%)

Il s'explique par la diminution de moitié des formations civiques et citoyennes et la fin de la prestation d'accompagnement de la Ville de Brest.

Nous rappelons que les prestations ne peuvent constituer un modèle économique pérenne. En 2025, la prestation réalisée pour l'accompagnement sur Brest a pris fin et nous constatons le caractère aléatoire de la participation de salarié-es aux formations. De plus, l'engagement à la gratuité et l'inconditionnalité du conseil aux associations (condition de la labellisation Guid'asso) doivent faire primer la volonté politique du Résam de garantir une accessibilité des services pour un monde associatif déjà fragilisé.

### **Des adhésions en hausse !**

Le montant total des cotisations s'élève 5 819€ (contre 5 990€ en 2024).

Nous notons une augmentation du nombre d'adhérent-s malgré la baisse légère du montant global : 236 en 2025 (contre 225 en 2024).

Les produits financiers sont en légère baisse : 1745€ (contre 2321 € en 2024).

### **Zoom sur les charges :**

Charges de personnel

Les principales charges du Résam sont les charges de personnel car la mise en œuvre du projet associatif repose sur les moyens humains.

L'ensemble des charges liées au personnel représente 134 192€ (150 231€ en 2024) soit une baisse de 16 039€.

En 2025, pour la première fois depuis la création du Résam, la masse salariale se trouve diminuée suite au non remplacement de l'animateur service civique. L'équipe salariée fonctionne désormais à 4.2 ETP (contre 4.8 auparavant). Cette décision de ne pas remplacer l'animateur a été prise le Conseil d'administration alors que l'avenir financier du Résam était trop incertain, confirmé depuis au regard du compte de résultat 2025. Les missions de l'animateur ont été réparties sur les salariés restant avec une baisse de qualité des actions.

### **Charges exceptionnelles**

Le Résam a perçu une subvention de la Ville de Morlaix pour des Assises de la Vie Associative qui n'ont pas été organisées

nous proposons d'affecter en fonds dédiés pour le report de ces actions en 2026 :

#### **Subvention de la Ville de Morlaix (750€)**

Ces provisions représentent un montant total de 750€.

#### **Le conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale :**

- **d'affecter le résultat de l'année 2025 (-4 337 € en réserves pour projets de l'entité,**
- **d'approuver le compte de résultat de l'exercice 2025 et le bilan au 31 décembre 2025.**

Pour le Résam,  
les membres du cercle Finances,